

1^{er} septembre 2009

09.373

Question Claude Borel

Loi concernant la police du commerce et des établissements publics

Deux seuls éléments ont été contestés dans le cadre de la campagne qui a abouti à l'échec devant le peuple de la loi précitée: le problème de la vente d'alcool dans les magasins des stations d'essence et la prolongation à 19h00 des heures d'ouverture des magasins.

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de corriger ces deux points et de soumettre au Grand Conseil la loi ainsi adaptée? Dans quel délai?

Cosignataires: B. Hurni, O. Duvoisin et C. Mermet.